

5. A combien se sont élevés en tout le traitement et les dépenses de M. Barber et de chacun des membres du personnel qui l'ont accompagné pendant son voyage?

M. Barnett J. Dnason (secrétaire parlementaire du premier ministre): Le commissaire nous communique ce qui suit: 1. Oui.

2. a) Le 23 février 1972; b) le 3 avril 1972; c) séjour en Nouvelle-Zélande du 28 février au 12 mars 1972; séjour en Australie du 12 au 31 mars 1972.

3. Obtenir des renseignements de première main sur la nature des revendications et griefs des Maoris et des aborigènes et sur les solutions adoptées, afin de les comparer aux revendications et griefs des Indiens du Canada.

4. M. Barber n'a été accompagné par aucun membre de son personnel. Cependant, le directeur de la recherche juridique adjoint au commissaire s'est rendu de son côté en Australie et en Nouvelle-Zélande, du 24 février au 12 mars 1972; pendant ce séjour, il a passé quelque temps avec M. Barber.

5. Les renseignements concernant le traitement de M. Barber ne sont pas disponibles pour l'instant, vu que ce dernier n'a pas encore présenté de demande afférente à son traitement non plus qu'au remboursement de ses dépenses.

LE BUREAU DE POSTE DE MOUNT UNIACKE (N.-É.)

Question n° 496—**M. McCleave:**

1. Quels plans a-t-on faits en vue de la construction à Mount Uniacke, en Nouvelle-Écosse, d'un édifice public devant abriter le bureau de poste et quand fera-t-on les appels d'offres?

2. Les dimensions du nouveau bureau de poste tiendront-elles compte de la croissance démographique dans la région desservie?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics):

1. Aucun appel d'offres n'est prévu dans un avenir prévisible.

2. Sans objet.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Question n° 511—**M. Dionne:**

Depuis l'adoption de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, quels montants a-t-on versés en tout par province sous forme de pensions mensuelles?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Les paiements sous le Régime de la sécurité de la vieillesse ont commencé en janvier 1952. Les chiffres ci-dessous couvrent la période 1952-1953 à 1970-1971 inclusivement et, 1967-1968, les paiements du supplément de revenu garanti sont inclus.

	\$
Terre-Neuve	314,196,928
Île-du-Prince-Édouard	128,501,559
Nouvelle-Écosse	717,700,620
Nouveau-Brunswick	531,410,695
Québec	3,490,486,507
Ontario	5,625,605,917
Manitoba	915,798,771
Saskatchewan	924,460,890
Alberta	1,038,298,711
Colombie-Britannique	1,883,887,059
Yukon et les Territoires du Nord-Ouest	11,867,290
Total	15,582,214,947

[M. Burton.]

KAMOURASKA—LES DÉPENSES AFFECTÉES À L'AMÉNAGEMENT OU À LA CONSTRUCTION D'ÉDIFICES POUR LE MINISTÈRE DES POSTES

[Français]

Question n° 513—**M. Dionne:**

Quels montants a-t-on affectés depuis 1962 à l'aménagement ou à la construction d'édifices pour le ministère des Postes dans la circonscription électorale de Kamouraska?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics):

Année	Endroit et travaux	Montant \$
1964	La Pocatière, bureau de poste	42,600
1966	Saint-André de Kamouraska, bureau de poste	22,345
1969-1970	Saint-Pascal, modifications et rajout à l'immeuble fédéral	84,647
1970	Rivière-Bleue, bureau de poste	32,790
1971	Saint-Pamphile, bureau de poste	38,845
1971	Sainte-Hélène-de-Kamouraska, bureau de poste	12,465
1971	La Pocatière, climatisation de l'immeuble fédéral	7,638
1971	Notre-Dame-du-Portage, amélioration de l'installation d'éclairage	5,234

[Traduction]

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement parce que le gouvernement néglige de répondre aux questions. Je n'aime pas parler de cela, mais la Chambre a droit au respect du gouvernement. Voici ce qui se passe: le gouvernement ne répond pas aux questions qui pourraient le mettre dans l'embarras.

• (1430)

J'ai déjà mentionné la chose, et je me vois maintenant dans l'obligation d'y revenir, car on est censé répondre dans un délai raisonnable aux questions marquées d'un astérisque. Le délai normal est de quatre jours. La question n° 446 inscrite au *Feuilleton* le 28 mars est demeurée sans réponse. A quoi sert une question marquée d'un astérisque si on n'y répond pas? Comme on n'y a pas répondu, j'espère que Votre Honneur ne trouvera pas que je serais mal venu de poser directement certaines questions au gouvernement concernant une affaire qu'on veut évidemment dissimuler. Voici la question que j'ai posée:

Combien de pavillons rouges du Canada le ministère des Travaux publics avait-il en sa possession le jour de l'adoption du nouveau drapeau?

Je voulais également savoir combien étaient encore disponibles. Il ne faudrait pas beaucoup de temps pour répondre, si on disait la vérité.

Mon autre question, n° 354, n'est pas marquée d'un astérisque, mais je l'ai posée pour permettre aux cultivateurs canadiens de savoir à quoi s'en tenir à propos des derniers paiements pour le blé à l'égard de la campagne de 1970. Voici ma question:

Quel montant global la Commission canadienne du blé a-t-elle déboursé sous forme de versements finals pour le blé au cours de la campagne agricole de 1970?

Le gouvernement est en mesure d'y répondre n'importe quand. J'ai demandé aussi:

Combien de producteurs ont reçu des paiements dans chacune des provinces des Prairies?